

## INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, le concours de recrutement des personnels de direction est organisé avec une admissibilité (examen du dossier individuel du candidat) et une admission (exposé sur un cas concret et entretien avec le jury). Une première sélection est donc réalisée à la fin de l'admissibilité. Le résultat de l'admission ne garde aucune mémoire formelle de l'admissibilité car il n'y a ni notation ni pondération dans la prise en compte de la performance réalisée au cours de chaque épreuve.

Avec le temps, une dégradation de l'épreuve d'admissibilité s'est manifestée et il apparaît clairement que cette étape est devenue de moins en moins discriminante, conduisant le jury à maintenir pour l'admission un nombre élevé de candidats.

Le renouvellement des épreuves du concours est ainsi apparu à tous comme une nécessité.

La session 2007 du concours de recrutement des personnels de direction connaîtra des nouveautés importantes qui apportent des solutions aux déficiences constatées :

- l'introduction d'une épreuve écrite anonyme au niveau de l'admissibilité. Épreuve d'une durée de quatre heures ;
- la modification de l'épreuve orale d'admission qui débute par un exposé de 15 minutes du candidat sur son activité professionnelle (notamment sur ses compétences) suivi d'un entretien avec le jury (durée de l'entretien : 45 minutes) ;
- à l'issue de l'épreuve orale d'admission, l'établissement par le jury de la liste des candidats déclarés admis, par ordre de mérite décroissant sur la base de la moyenne des notes d'écrit et d'oral et, le cas échéant, l'établissement d'une liste complémentaire selon le même principe.

Pour les candidats, l'introduction de l'épreuve écrite constitue une nouveauté et il convient de les aider à s'y préparer. Chaque académie doit donc organiser dès la fin de l'année scolaire 2005-2006 des sessions de préparation à cette épreuve réservée aux candidats volontaires.

La réalisation des « Annales zéro » répond à un double objectif :

- illustrer la nature de l'épreuve nouvelle afin qu'aucun effet de surprise ne puisse, à ce niveau, perturber la sérénité du candidat ;
- doter les formateurs académiques d'un outil performant leur permettant de réaliser leur mission dans l'esprit des concours à venir.

L'épreuve écrite introduite dans le concours consiste en l'étude d'un cas concret portant sur le système éducatif du second degré aux niveaux local, régional et national et donnant lieu à la rédaction de propositions d'actions.

Cette épreuve doit permettre d'évaluer le candidat dans les domaines suivants :

- . connaissance du système éducatif du second degré : missions, organisation, difficultés, fonctionnement interne et développement des partenariats, ... ;
- . analyse d'un dossier et capacité à en extraire les éléments utiles à l'analyse d'une situation ;
- . saisir une situation complexe et définir la problématique qu'elle soulève ;
- . connaissance du droit de l'éducation ;
- . qualité de l'expression écrite du candidat : clarté, précision, respect des normes administratives.

Par les réponses aux questions posées, la rédaction de l'épreuve écrite doit réaliser deux objectifs :

1. Une analyse du sujet exposant les faits significatifs et une étude des indicateurs et documents donnés (en précisant éventuellement ceux qui manquent ou qui n'ont pas d'utilité).

À partir de cette analyse, le candidat exposera la problématique et les enjeux. Cette analyse ne saurait en aucun cas être une simple reprise des informations mises à la disposition du candidat.

2. Une rédaction professionnelle de deux pages A4 maximum (par exemple un recto et un verso) : note ou lettre au recteur, à l'inspecteur d'académie, au président du conseil régional, du conseil général, au maire, communiqué de presse, lettre aux enseignants ou aux parents d'élèves, ...

La répartition du temps de travail (lecture, réflexion, choix des idées, rédaction) ne sera pas la moindre difficulté pour le candidat. La formation devra insister sur ce point.

Cette épreuve fera l'objet d'une double correction en aveugle : deux correcteurs qui se concertent seulement en fin d'étude des copies pour décider de l'appréciation et de la note.

Les présentes « Annales zéro » sont une illustration de la nature voulue de cette épreuve avec des sujets, documents et corrigés correspondants.

Merci aux équipes académiques de s'investir dans la formation que je demande de mettre rapidement en place. Nous organiserons des remontées et une concertation à partir de ce qui aura été réalisé cette année afin que la préparation des candidats s'améliore en permanence.

Le directeur de l'encadrement

Paul DESNEUF